

COMMUNIQUE DE PRESSE JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE Mercredi 25 septembre 2019



Pour la 10^{ème} édition de la Journée nationale du sport scolaire (JNSS) mercredi 25 septembre 2019, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) s'associent pour que plus d'un million d'élèves participent à des rencontres sportives et ludiques dans toutes les écoles, collèges et lycées de France en lien avec la thématique de l'interculturalité. A l'occasion de cette mobilisation de l'ensemble de nos militant-e-s bénévoles et dans le cadre plus large de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, l'USEP souhaite réaffirmer plusieurs principes qui guident son action.

Les apprentissages réalisés dans le cadre de l'Éducation physique et sportive (EPS) et de son prolongement à l'USEP sont essentiels au développement harmonieux de chaque enfant et contribue à sa réussite scolaire.

L'USEP et l'UNSS, sport scolaire dans les 1^{er} et le 2nd degré, reposent sur des approches différentes. L'enseignant des écoles primaires publiques est polyvalent. Pour appréhender les activités physiques et sportives, il doit pouvoir bénéficier d'une formation pédagogique et didactique de qualité. L'EPS et le sport scolaire méritent qu'une plus grande place leur soit faite dans la formation initiale et continue des professeurs des écoles.

Le rôle de l'USEP en tant que sport scolaire des écoles primaires est de favoriser la passerelle entre le monde de l'école et le monde sportif pour diversifier et augmenter la pratique sportive de l'enfant sur tous les temps (école, USEP, club sportif, famille). Par l'intermédiaire des 36 conventionnements avec les fédérations sportives, il s'agit de permettre aux enfants de découvrir des activités sportives fédérales adaptées au public scolaire et aux enjeux de l'éducation physique et sportive.

La continuité du parcours sportif de l'enfant doit être renforcée entre l'école et le collège. Des actions organisées conjointement par l'USEP et l'UNSS favorisent cette articulation tout en respectant les spécificités et l'autonomie des deux fédérations de sport scolaire.

Depuis sa création il y a 80 ans, l'USEP œuvre en ce sens dans la limite des moyens qui sont les siens. Paris 2024 doit être l'occasion de construire un héritage pour le sport scolaire à l'école primaire en augmentant le nombre d'associations, de licenciés et de rencontres USEP. Pour ce faire l'USEP a besoin du soutien de l'éducation nationale pour mettre en place un accompagnement de proximité au niveau des écoles.

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 nécessite la mobilisation de chacun dès maintenant : l'USEP est prête à relever ce défi et contribuer à faire de la France une nation sportive à la hauteur de cet évènement planétaire.

USEP

3, rue Récamier
75341 PARIS cedex 07
Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org
@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire